



Commission paritaire des ports

3010500 Ports de Zeebrugge – Bruges, d'Ostende et de Nieuport

Le texte de certaines CCT n'est pas disponible en français .
Il vous est possible de consulter la version en néerlandais

Veillez consulter également les fiches concernant les primes et les indemnités générales de la Commission paritaire 3010000 des Ports.